



ILS CASSENT NOS RESTAURANTS !

LA DIRECTION DE LA SNCF FINANCE LA CASSE DE NOS RESTAURANTS !

La direction de la SNCF sur le périmètre du CE GI propose un accord sur le chèque restaurant d'une valeur faciale de 8€, dont 4€ financés par la direction de l'Infra et 4€ par les cheminots.

De quoi s'agit-il ?

Les cheminots du siège de la Direction Infra dépendent du CE du Gérant de l'Infrastructure SNCF (CE GI) mais sont dépourvus de lieux de restauration gérés par ce CE.

De réorganisation en réorganisation, la direction de l'entreprise renvoie, sur le sujet de la restauration, aux conventionnements entre CE, toujours plus difficiles à mettre en œuvre.

Cette politique qui multiplie le nombre de CE à territoire national nécessite de faire contribuer financièrement ces derniers afin que les cheminots dépendant des CE régionaux ne supportent pas la totalité des charges liées aux activités mutualisées (restauration, bibliothèques, CLSH, etc...).

Dans ce cadre, l'exigence de la CGT de supprimer les CE nationaux montre toute son acuité face aux difficultés voire aux aberrations qu'engendrent cette situation pour les CE régionaux et les cheminots.

Alors que les élus CGT du CE GI et du CER de Paris Nord ont élaboré une convention prévoyant une participation du CE GI de 1,20€ par repas. Celle-ci fut votée en séance plénière du CE GI le 09 avril 2015, permettant un accès libre et sans surcoût de tous les cheminots aux restaurants d'entreprise de Paris-Nord.

Le Secrétaire CFDT du CE GI décide unilatéralement de ne pas appliquer cette décision majoritaire.

CGT, UNSA : 6 voix POUR,

CFDT : 4 voix CONTRE.

Dans le même temps, la direction SNCF propose la mise place de Tickets Restaurant :

Faut-il y voir une connivence avec la Direction de l'Infra qui propose un accord entre elle et les OS pour mettre en place des tickets restaurant pour les seuls agents du bâtiment Etoile du Nord (EDN) ?



Une caution partisane de la Direction :

Alors qu'elle refuse de subventionner ses propres restaurants, la Direction s'engage dans un processus qui aura des conséquences importantes.

Les deux systèmes ne pouvant coexister, en toute logique une généralisation s'imposerait au nom du respect de l'égalité de traitement entre les salariés. Ce qui :

- fragiliserait nos restaurants d'entreprise qui manquent cruellement de moyens pour répondre aux besoins des cheminots.
- engendrerait un coût de plus de 50 millions d'euros, pour l'ensemble des cheminots qui pourrait être concerné.
- amènerait au licenciement des personnels de restauration sans amener de meilleures prestations pour les cheminots.
- pénaliserait les cheminots qui sont éligibles aux paniers-repas, aux déplacements (en effet, dans le respect de la loi il n'est pas possible que l'entreprise verse deux indemnités de compensation pour un sujet identique).

Il est temps de mettre fin à cette mascarade, de faire respecter le vote du CE GI et d'ouvrir de véritables négociations sur le financement de la restauration.

La question de la restauration est une préoccupation des cheminots.

A la création des CE en 1986, la gestion des restaurants d'entreprise leur a été transférée.

Leur implantation reste de la responsabilité de l'Entreprise.

Le financement de la restauration a toujours fait l'objet de débats avec la Direction. Malgré quelques avancées gagnées en 2000, la restauration impacte toujours fortement les moyens que nous voudrions être exclusivement dédiés aux activités sociales.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- Un financement spécifique de la restauration, distinct du budget des activités sociales
- Une gestion de la restauration au niveau du CCE du GPF pour garantir l'équité dans l'accès et la tarification
- Le maintien des indemnités ou allocations actuellement versées
- Utiliser les sommes qui semblent disponibles pour augmenter la dotation sociale des CE.

